# L’appel aux travailleurs étrangers, coloniaux et chinois pendant la Grande Guerre

Dès l’été 1914, la pénurie de main-d'œuvre masculine nationale s’impose aux autorités françaises comme un des problèmes les plus aigus. La féminisation du marché du travail et le nombre relativement faible des prisonniers de guerre s’avèrent insuffisants : le recours aux travailleurs étrangers, coloniaux et chinois apparaît une solution nécessaire. Officiellement, plus de 225 000 coloniaux et Chinois (soit plus de 7% de la main-d'œuvre militarisée et 16% de la main-d'œuvre civile dans les usines d’armement pour toute la durée du conflit) et au moins autant d’étrangers sont recrutés par l’État français sur le sol métropolitain pendant la guerre.

C’est l’ensemble des colonies françaises qui est appelé à la rescousse, et les métropolitains peuvent mesurer concrètement l’étendue de leur Empire en voyant débarquer les soldats coloniaux : tirailleurs dits « sénégalais » (qui viennent en fait de toute l’Afrique occidentale française) ; spahis algériens ; tabors marocains ; tirailleurs annamites ou tonkinois ; Malgaches ; Tunisiens... . Cependant, une bonne partie des contingents sénégalais et indochinois fut considérée comme impropre au combat et classée « bataillons d’étapes », constituant ainsi une sorte d’armée de manœuvres, d’infirmiers et de brancardiers.

Dans le civil, aux côtés des femmes françaises, des Indochinois, des Maghrébins, des Malgaches sont appelés pour faire tourner l’industrie de guerre tandis que les hommes sont au front. Mais les coloniaux ne suffisent pas à pallier le manque de bras, et l’État organise des campagnes de recrutement dans des pays étrangers, neutres ou alliés. Environ 225 000 Européens : Espagnols, Italiens, Portugais, Grecs, Bulgares..., sont appelés dans les usines et les champs de France. Enfin, 37 000 Chinois sont amenés en France par des compagnies concessionnaires.

Entre les recrutements de travailleurs et les arrivées spontanées de migrants, la guerre et ses besoins urgents de main-d’œuvre provoquent également la première vague d’immigration ouvrière en provenance des colonies. Parmi les Indochinois, les Malgaches et les Maghrébins recrutés et amenés collectivement en France, beaucoup ne retourneront pas chez eux après l’armistice. Par ailleurs, il faut signaler la venue spontanée, légale ou non, de migrants algériens, essentiellement des Kabyles qui s’installent dans les villes du Sud de la France.

Étrangers d’une part, coloniaux et Chinois d’autre part, se répartissent sur l’ensemble du territoire en groupes plus ou moins importants, de quelques dizaines à plusieurs milliers. Les premiers se trouvent dans les campagnes (plus de 100 000 Espagnols travaillent dans l’agriculture pendant la guerre), mais aussi dans l’industrie, notamment dans les usines de guerre. Les seconds sont majoritairement employés dans les établissements publics ou privés fabricant du matériel et des munitions, dans les ateliers de l’intendance, dans les transports, dans les mines, et surtout dans les travaux de terrassements à l’arrière et au front. Dans les deux cas, il s’agit d’une main-d'œuvre peu ou pas qualifiée.

Le recrutement – et dans certains cas la réquisition –, l’acheminement et surtout la présence en France de tous ces hommes d’origine extrêmement variée posent un certain nombre de problèmes, et d’abord d’organisation.

Au nom aussi de la lutte contre l’« indésirabilité » politique et la « concurrence au travail national », le gouvernement se dote d’une organisation nouvelle. Une Commission Interministérielle de la Main-d’Œuvre (CIMO) est mise sur pied en septembre 1915, qui définit peu à peu les principes généraux de la gestion de la main-d'œuvre, les conditions d’embauche ou encore la forme des contrats de travail. En outre, trois organes sont créés entre 1915 et 1917, sous la tutelle des trois ministères de l’Agriculture, de la Guerre et du Travail.

Le Service de la Main-d'Œuvre coloniale et chinoise (SOTC), qui dépend d’abord du ministère de l’Armement, est rattaché au début 1916 à la Direction des Troupes Coloniales du ministère de la Guerre. Organe militarisé, il comprend plusieurs sections correspondant chacune à une « race » de travailleurs. Il dispose de commandements régionaux qui gèrent les « groupements de travailleurs ». Le second organe est le Service de la Main-d'Œuvre Étrangère (SMOE) qui dépend dans un premier temps du Sous-secrétariat d'État de l'Artillerie et de l'Armement mais passe en janvier 1918 sous la tutelle du ministère du Travail. Composé d’une quinzaine de personnes, il s'occupe exclusivement de la « main-d'œuvre blanche » ; les Européens ont un statut civil et des contrats négociés par leurs gouvernements avec le gouvernement français. Enfin, est constitué le Service de la main-d'œuvre agricole (SMOA). Ces différents services gèrent la main-d'œuvre, la placent, la contrôlent, s’assurent du respect des normes (contrats de travail, hygiène, conditions de vie, ordre public…). Leur organisation prévoit une double distinction. Une distinction professionnelle et économique d’abord, puisque l’agriculture et l’industrie relèvent de deux ministères différents. Une distinction raciale d’autre part, puisque les Européens de « race blanche » et les « exotiques » sont traités séparément. Quant à ces derniers, les industriels ou particuliers peuvent même préciser la race désirée.

Source : [http://www.histoire-immigration.fr/des-dossiers-thematiques-sur-l-histoire-de-l-immigration/l-appel-aux-travailleurs-etrangers-coloniaux-et-chinois-pendant-la-grande guerre](http://www.histoire-immigration.fr/des-dossiers-thematiques-sur-l-histoire-de-l-immigration/l-appel-aux-travailleurs-etrangers-coloniaux-et-chinois-pendant-la-grande%20guerre) ; <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/des-dossiers-thematiques-sur-l-histoire-de-l-immigration/1914-l-appel-a-l-empire>

ANALYSE GLOBALE APPLIQUÉE AU TEXTE

1. Choix entre deux réponses :
2. Pendant la Grande guerre, la France a recours aux travailleurs étrangers, coloniaux et chinois :

1. à cause de la pénurie de main-d’œuvre nationale ;

2. à cause du nombre faible de prisonniers de guerre.

1. Dans le civil, l’industrie de guerre est composée de

1. femmes françaises, indochinoises, maghrébines et malgaches ;

2. femmes françaises et travailleurs coloniaux et étrangers.

1. Pour faire face à la pénurie de main-d’œuvre, l’État français organise

1. des recrutements dans les campagnes de pays neutres ou alliés de la France ;

2. des campagnes de recrutement dans des pays neutres ou alliés de la France.

1. La première vague d’immigration ouvrière en provenance des colonies

1. commence et prend fin pendant la Première guerre mondiale :

2. provoque l’arrivée et parfois l’installation permanente de Malgaches, Maghrébins et Indochinois en France.

1. Dans le civil, les étrangers, les coloniaux et les Chinois

1. travaillent dans les campagnes et dans les usines de guerre ;

2. représentent une main-d’œuvre peu ou pas qualifiée.

1. Pour résoudre les problèmes liés à la présence en France d’étrangers, coloniaux et Chinois, le gouvernement français crée

1. les ministères de l’Agriculture, de la Guerre et du Travail ;

2. de nouveaux services pour gérer la main-d’œuvre étrangère, coloniale et chinoise.

1. L’organisation des services de gestion de la main-d’œuvre prévoit

1. une distinction entre les Européens et les exotiques ;

2. une distinction économico-professionnelle et raciale.

1. Complétez les phrases suivantes :
2. La main-d’œuvre utilisée pour les besoins de guerre est une main-d’œuvre ……………………………………
3. Les soldats coloniaux en provenance de l’Afrique occidentale française sont des ………………………………
4. Les « bataillons d’étapes » sont composés de ……………………………………………………… indochinois et africains considérés comme impropres au combat.
5. Les campagnes de recrutement de main-d’œuvre étrangère concernent les pays européens neutres ou alliés de la France, notamment ……………………………………………………………………………
6. Après la fin de la guerre, une partie de la main-d’œuvre ………………………………………………………… recrutée et amenée en France pour les besoins de guerre reste dans le pays.
7. Par « main-d’œuvre blanche », on entend la main-d’œuvre ……………………………….
8. Le gouvernement français se dote d’une organisation nouvelle de la main-d’œuvre pour faire face, entre autres, aux travailleurs « ………………………… » et aux travailleurs considérés comme des …………………………… des Français.
9. Classez les éléments suivants par catégories.

Catégorie 1 – Tâches dévolues aux services de la main-d’œuvre :

Catégorie 2 – Organismes dévolus aux services de gestion de la main-d’œuvre :

Catégorie 3 – Origine de la main-d’œuvre étrangère recrutée pendant la guerre :

Catégorie 4 – Origine de la main-d’œuvre coloniale recrutée pendant la guerre :

Catégorie 5 – Secteurs où est employée la main-d’œuvre étrangère dans le civil :

Catégorie 6 – Secteurs où sont employés les coloniaux :

SOTC gestion Maghrébins respect des normes conditions d’embauche CIMO contrôle Espagnols SMOE SMOA usines de munitions travaux de terrassement Ministère du Travail agriculture Tonkinois mines Bulgares ateliers de l’intendance Sénégalais Annamites Grecs Italiens Malgaches

APPROFONDISSEMENT DU TEXTE

1. Après avoir lu le texte suivant, remplissez-le avec les adjectifs proposés :

administrative migratoires française précaires inférieurs métropolitain militaires coloniale économiques rigoureuse alimentaires éducatives françaises indésirables juridiques officielles politiques colonial raciale blanches

**Étrangers, coloniaux et Chinois : des flux migratoires contrôlés**

Dans le contexte spécifique de la guerre, les circulations ………………………… sont évidemment surveillées, voire restreintes. Néanmoins, étrangers et coloniaux ne reçoivent pas le même traitement. Les premiers sont en principe contrôlés à leur arrivée en France, notamment dans les postes-frontières (Cerbère, Perpignan, Bayonne, Modane…) et accueillis dans des centres d’hébergement ou des dépôts, à partir d’avril 1917 ils sont assujettis à la possession d’une carte d’identité spécifique. Coloniaux et Chinois, en revanche, sont militarisés, surveillés de manière beaucoup plus ………………………. (contrôle postal, obsession réglementaire et disciplinaire…). Ils sont l’objet d’un grand renfermement comme l’atteste l’obligation qui leur est faite de loger dans des dépôts et dans des camps le plus souvent situés à la périphérie des villes, composés de baraques où les conditions de vie sont très ………………………… , voire vraiment difficiles. Coloniaux et exotiques sont par ailleurs saisis au moyen du racialisme dominant de l’époque. De très nombreuses instructions …………………………… rappellent ainsi qu’ils doivent être groupés en fonction de leur origine tant sur les lieux de travail que dans les cantonnements. Il faut par exemple séparer Chinois et Indochinois, Kabyles et Arabes, Marocains et Algériens… La « politique des races » est en quelque sorte acclimatée sur le territoire ……………………………. , où sont transférés des catégories et des modes d’appréhension propres à la situation …………………………. . Mais au-delà des « antipathies de race », il y a aussi des raisons …………………………… puisque les autorités publiques estiment que grouper les coloniaux par race permet d’obtenir un rendement au travail meilleur. Enfin, il y a probablement aussi des raisons plus …………………………… , et notamment la crainte que des contacts entre les travailleurs coloniaux puissent subvertir d’une manière ou d’une autre la domination coloniale.

Ce sont ces arguments qui poussent les autorités …………………………… en charge des coloniaux et des Chinois à tenter de réguler les relations entre ces travailleurs et les populations françaises. Au nom des spécificités – religieuses, culturelles, …………………………. – propres à chaque race, elles tentent d’imposer un repli de chaque communauté sur elle-même ; ainsi sont créés des cafés maures, proposées des activités culturelles ou …………………………… (cours de français), respectées les fêtes propres à chaque groupe (Nouvel An Chinois, Fête du Têt…). Mais l’idée est surtout de minimiser les contacts entre ces « exotiques » et la population …………………………. avec lesquels des incidents parfois très violents se multiplient, notamment à partir de 1917.

Mais ce qui inquiète aussi plus particulièrement les autorités françaises, ce sont les rapports entre les coloniaux et les femmes ……………………… . Dès 1916-1917, l’encadrement déplore par exemple les unions avec les Indochinois. Ces unions entre Françaises et coloniaux sont fortement déconseillées en raison d’abord du tabou que constituent les relations sexuelles entre des femmes ……………………… et des hommes de couleur perçus comme des êtres …………………………… , mais aussi à cause des problèmes ……………………………… qui en découlent : une Française qui épouse un étranger ou un ouvrier colonial perd alors sa nationalité et se pose en outre le problème du statut des enfants issus de ces unions. L’union entre une Française et un colonial représente enfin une puissante subversion symbolique de la domination coloniale.

Le bilan du séjour en France de ces travailleurs étrangers et coloniaux montre les capacités d’adaptation et d’innovation de l’État français, qui a permis à la fois la mise en place d’une véritable structure …………………………… consacrée à l’immigration et une première rencontre de dizaines de milliers d’hommes venus de tout l’empire …………………………. avec les populations de la métropole. Les réticences de la société française face aux travailleurs coloniaux sont apparues avec force, renforcées par la discrimination …………………………. ambiante qui justifie désormais une distinction entre les étrangers de race blanche désirables dont l’immigration est souhaitée pour l’après-guerre, et les coloniaux et les Chinois définis comme des hommes de couleur et donc définis comme ……………………………… .

Sources : [http://www.histoire-immigration.fr/des-dossiers-thematiques-sur-l-histoire-de-l-immigration/l-appel-aux-travailleurs-etrangers-coloniaux-et-chinois-pendant-la-grande guerre](http://www.histoire-immigration.fr/des-dossiers-thematiques-sur-l-histoire-de-l-immigration/l-appel-aux-travailleurs-etrangers-coloniaux-et-chinois-pendant-la-grande%20guerre) ; <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/des-dossiers-thematiques-sur-l-histoire-de-l-immigration/1914-l-appel-a-l-empire>